



OFFICE DE TOURISME
DE L'OUEST

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ESPACE BOUTIQUE / BOUTIQUE EN LIGNE

1. Modalités de paiement

Conformément à l'article L113-3 du Code de la consommation, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest) se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains moyens de paiement en fonction des prestations fournies. En vertu de l'article L112-5 du Code monétaire et financier, l'OTI Ouest peut exiger l'appoint pour tout règlement en espèces.

Les moyens de paiement acceptés à la boutique sont les suivants :

- **Carte bancaire (CB)**
- **Chèques** (à l'ordre de l'OTI OUEST)
- **Espèces**
- **Chèques vacances ANCV**

Les moyens de paiement acceptés sur la boutique en ligne :

- **Carte bancaire (CB)**

2. Échanges, remboursements et avoirs

2.1 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales relatives à la vente en boutique, les achats effectués sur place ne sont pas soumis au droit de rétractation prévu pour la vente à distance. Toutefois, l'OTI Ouest peut proposer un échange ou un avoir à titre commercial, sous conditions.



OFFICE DE TOURISME
DE L'OUEST



OFFICE DE TOURISME
DE L'OUEST

2.2 Conditions d'échange ou de

Un produit acheté en boutique peut être échangé ou faire l'objet d'un avoir :

- Dans un **déla**i de **14 jours** calendaires suivant l'achat.
- Sur présentation obligatoire du **ticket de caisse original**.
- À condition que le produit soit **non utilisé**, dans son **emballage d'origine**, et **en parfait état de revente**.

Les produits suivants ne sont ni repris ni échangés :

- Produits soldés ou en promotion.
- Billetterie (TEAT, Kar'Ouest, Car Jaune, etc.).
- Produits ayant été ouverts/endommagés.

2.3 Remboursement

Aucun remboursement en espèces ou par carte ne sera effectué.

2.4 Avoir

Un avoir pourra être proposé :

- En cas d'échange refusé pour indisponibilité du produit.

L'avoir sera valable **3 mois** à compter de la date d'émission, uniquement **dans la boutique où l'achat a été réalisé**.

3. Réclamation

Toute réclamation relative à un achat en boutique doit être adressée :

- Par courrier :
Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest – Espace Boutique
10 Bis, Chemin Ravine Bernica, 97460 Saint Paul
- Par e-mail :
accueil@ouest-lareunion.com



OFFICE DE TOURISME
DE L'OUEST



OFFICE DE TOURISME
DE L'OUEST

4. Vente de boissons alcoolisées

La vente d'alcool est encadrée par la **loi Évin** et interdite aux mineurs de **moins de 18 ans**. Une pièce d'identité pourra être demandée en boutique ou lors de la livraison.

L'OTI Ouest se réserve le droit de **refuser** toute vente en cas de doute.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération